



## COMMUNE DE LULLY

---

### PREAVIS N°07/2019

---

## **Objet : demande de crédit d'investissement pour l'étude de la renaturation de la source de Rossan, revitalisation du ruisseau du Pontet et sécurisation du chemin de Rossan**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

La source de Rossan, sise sur le territoire de la commune de Lully, et initialement utilisée comme ressource en eau potable, a dû être abandonnée en 1998 suite à l'impossibilité de légaliser sa zone de protection située en limite de zone à bâtir. L'eau collectée est donc actuellement évacuée dans le collecteur d'eaux claires communal.

Suite à l'abandon de l'exploitation de cette source, la Municipalité souhaite valoriser l'eau à disposition en remettant à ciel ouvert le tronçon situé entre le chemin du Saugey et l'arbre du bi-centenaire planté au carrefour avec la route de Denens. À travers ce projet, la Municipalité a la volonté de redonner une large place à la nature, dans le quartier de Rossan et dans notre village de manière générale.

### **Considérations**

Désireuse d'exploiter le « Catalogue d'idées sur la biodiversité de Lully » réalisé par la Maison de la Rivière, la Municipalité a tout de suite inclus dans les démarches le canton (DGE-EAU) représenté par M. Varidel, afin d'obtenir une entrée en matière avertie sur le projet. Ce dernier a dès lors donné son aval et suggéré d'inclure la revitalisation du ruisseau du Pontet à l'étude, actuellement canalisé sous la parcelle RF n°68, le long de la route cantonale.

De plus, la problématique routière et la sécurisation du chemin de Rossan que ce soit pour les voitures ou les piétons sont également intégrées au projet. Sur recommandations du Canton, les bureaux BR+ Ingénieurs SA et Maillefer & Hunziker ont été approchés dans le but d'établir une offre d'honoraire pour l'étude de ce projet. De plus, une séance organisée en présence des propriétaires, M. Varidel et la Municipalité a débouché sur un accord de principe et nous a donc permis de poursuivre les démarches.

### **Descriptif du projet**

Le projet se concentre sur 3 axes principaux :

- La renaturation de la source de Rossan
- La revitalisation du ruisseau du Pontet
- La sécurisation du chemin de Rossan

Le premier élément du projet consiste à étudier le projet de renaturation de la source de Rossan entre le chemin du Saugey et l'arbre du bi-centenaire planté au carrefour avec la route de Denens, sur une distance d'environ 120m. L'objectif général est de valoriser cette ressource, de diminuer les débits transitant dans le collecteur d'eaux claires et d'assainir l'ancien captage d'eau potable.

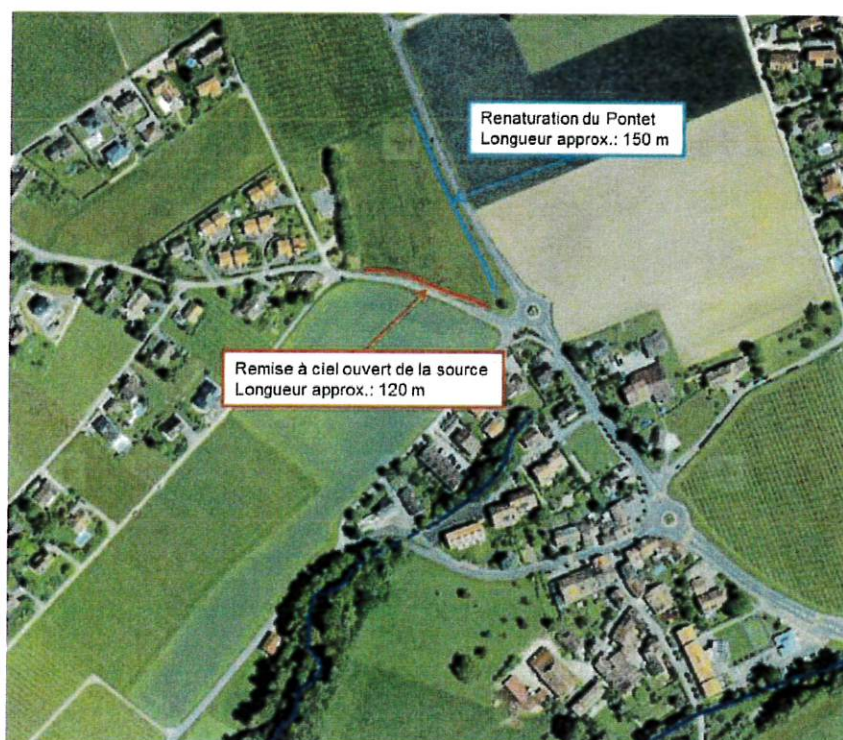
La renaturation du ruisseau du Pontet sera intégrée à l'étude compte tenu de la proximité de ce ruisseau actuellement canalisé. Le projet de revitalisation s'étend sur une longueur d'environ 150m, l'objectif étant de remettre à ciel ouvert ce cours d'eau afin d'augmenter la biodiversité du secteur.

Enfin la problématique routière et la sécurisation du chemin de Rossan, que ce soit, pour les voitures ou les piétons sont intégrés au projet. L'aménagement du carrefour avec le chemin du Saugey et la réalisation d'un cheminement de mobilité douce seront étudiés.

Dans ce cadre, il nous a été communiqué par M. Varidel que la part de la Confédération sera de 35% et celle de l'État de Vaud de 56 % (ce pourcentage correspond au tableau des subventions communales basées sur les capacités financières des communes). Ce qui donne un taux de subventionnement de 91 % et une participation communale de 9 %.

La commune paye la totalité des factures et se fait rembourser 91% des travaux une fois ceux-ci terminés mais, le canton peut également subventionner avant la fin des prestations sur la base de la copie de la demande d'acompte et de la preuve de paiement. Cela implique que la commune de Lully doit disposer provisoirement de 100% des montants totaux. L'avance temporaire de trésorerie sera prélevée sur les disponibilités de la bourse communale. Cet investissement net, subventions déduites, sera amorti par un prélèvement unique sur le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.2.

Au niveau de l'organisation générale, tant que le permis de construire n'est pas délivré, la Confédération ne subventionne rien et c'est à la commune de faire la banque un moment. Dès que le permis est délivré et que les travaux débutent, la subvention Confédérale peut être demandée sur l'ensemble des coûts du projet, y compris les études préalables. Par contre, l'État de Vaud subventionne les études dès le début du projet.



## Aspects financiers

Le budget a été établi par le mandataire, les bureaux BR PLUS INGENIEURS SA (BR+) et Maillefer & Hunziker, sur la base d'estimations sommaires. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

|   |                      |
|---|----------------------|
| Visite des lieux – définition des objectifs                 | CHF 995.00           |
| Séance de démarrage / définition des objectifs              | CHF 680.00           |
| Levés topographiques, yc. Othophoto                         | CHF 4'470.00         |
| Récolte et analyse des données existantes                   | CHF 840.00           |
| Etude routière  | CHF 6'970.00         |
| Etude hydraulique   | CHF 6'050.00         |
| Etude écologique et biologique                              | CHF 2'020.00         |
| Développement et dessin de variantes                        | CHF 5'575.00         |
| Séances (2 de coordination et 1 choix de variante)          | CHF 2'640.00         |
| Etude et dessin du plan de situation de la variante retenue | CHF 4'430.00         |
| Profil en long  | CHF 2'705.00         |
| Coupes-types  | CHF 2'970.00         |
| Détails des aménagements techniques et biologiques          | CHF 625.00           |
| Consignes d'entretien des aménagements                      | CHF 960.00           |
| Contraintes foncières                                       | CHF 1'495.00         |
| Rédaction du rapport technique                              | CHF 4'810.00         |
| Séances (1 présentation du projet)                          | CHF 1'980.00         |
| Estimation des coûts  | CHF 3'605.00         |
| Dossier de mise à l'enquête                                 | CHF 3'020.00         |
| Déplacement, frais de matériel (3%)                         | CHF 1'705.00         |
| Imprévus  | CHF 5'000.00         |
| <b>Total HT</b>   | <b>CHF 63'545.00</b> |
| TVA 7,7%  | CHF 4'892.95         |
| <b>TOTAL TTC</b>  | <b>CHF 68'438.00</b> |

## Conclusions

La Municipalité désire aller de l'avant dans un projet démontrant une réelle volonté de mise en valeur de la biodiversité de Lully. De plus, ce projet, en ce qui concerne la sécurisation du chemin de Rossan, s'inscrit parfaitement dans un travail d'urbanisme nécessaire, notamment d'un point de vue de la sécurité et des besoins liés à la mobilité douce ; travail entamé en juin 2018, avec la réalisation du Schéma directeur des espaces publics de notre village.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Dans sa séance du 28 octobre 2019
- Vu le préavis n°07/2019 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

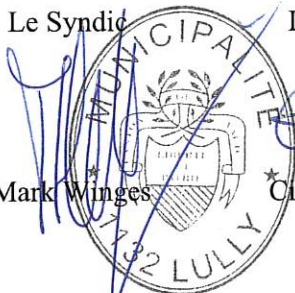
### DECIDE :

- 1) D'accorder un crédit d'investissement de CHF 68'438. -- destiné à financer l'étude de la renaturation de la source de Rossan, revitalisation du ruisseau du Pontet et sécurisation du chemin de Rossan.
- 2) De financer ce montant par la trésorerie courante.
- 3) D'amortir les dépenses ci-dessus par un prélèvement au fonds de réserve, investissement futur.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2019**

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

  
Mark Winges Cindy Hofmann